Municipalité de Scott

Toujours en mouvement **depuis 1895!**

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 460-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 200-2007 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À L'AJOUT DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES ET LES CONTENEURS MARITIMES

PROJET DE RÈGLEMENT 461-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 198-2007 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À L'AJOUT DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES ET LES CONTENEURS MARITIMES

PROJET DE RÈGLEMENT 462-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 202-2007 CONCERNANT L'AJOUT DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES TARIFS DES PERMIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 463-2022 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA

Aux personnes intéressées par ces projets de règlements.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 05 décembre 2022, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement **460-2022** modifiant le règlement de construction 200-2007 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes;
- Projet de règlement **461-2022** modifiant le règlement de zonage numéro 198-2007 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes;
- Projet de règlement **462-2022** modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 202-2007 concernant l'ajout de disposition en lien avec les tarifs des permis et certificat d'autorisation.
- Projet de règlement **463.2022** relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la concordance au schéma.

Les dispositions contenues aux règlements 460-2022, 462-2022, 463-2022, ne sont pas susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation portant sur ces projets de règlements est prévue le **16 janvier 2023 à 19h30**, dans la salle du conseil située au **1070, route Kennedy, Scott (QC) G0S 3G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ces projets de règlement sont disponibles sur le site web de la Municipalité (https://www.municipalitescott.com/). Une version papier est disponible sur demande au bureau du soussigné.

Donné à Scott (Québec), ce 7 **décembre 2022**.

Le directeur général

Michel Lefebvre